

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2022 à 20H30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULE, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusées :

- Marie-France DURAND
- Stéphanie RICHARD
- Sonia DOKOUROFF
- Dalila DOROL
- Isabelle MARCHAND

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

I – INFORMATIONS CONCERNANT L'ENQUETE RELATIVE AUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Thierry DELANNOY, Directeur Général des Services, présente le questionnaire d'enquête élaboré par l'association Empreintes Citoyennes que Monsieur le Maire soumet à l'avis des membres du Conseil Municipal.

II – INFORMATIONS DIVERSES

2.1 – Travaux route de Nogent

Les travaux de la RD4, gérés par le Département, ont débuté ce lundi 13 juin 2022. Même s'il est indiqué actuellement sur les panneaux que la route sera interdite à la circulation jusqu'au 13 octobre 2022, il est prévu que les travaux soient terminés courant septembre 2022. Par ailleurs, la Commune procèdera à cette occasion aux enfouissements des réseaux et à la réfection du talus.

2.2 – Travaux parking du Ramponneau, rues Bourgeoise et du Général Leclerc

Les travaux du parking du Ramponneau débuteront le 11 juillet 2022. Ces travaux entrent dans le cadre de la rénovation du bourg-centre. Les travaux des rues Bourgeoise et Général Leclerc commenceront en fin d'année 2022.

2.3 – Travaux de rénovation des Prairiales

Au mois de septembre, Monsieur le Maire présentera aux membres du Conseil municipal la proposition de l'architecte concernant les travaux de rénovation des Prairiales dont le démarrage est prévu fin janvier/début février 2023.

2.4 – Travaux de rénovation de la façade de la Maison à Pans de Bois

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'image qui sera imprimée sur la bâche de protection des travaux et qui représente un dessin de la Maison à Pans de bois.

2.5 – Travaux du parking des ruelles et aménagements de circulations douces

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture a prorogé le délai d'instruction de 2 mois pour permettre à ses services d'élaborer l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale unique.

Vu le Maire,




François BELHOMME